

Une restauration scolaire de qualité !


Les denrées sont livrées par un prestataire extérieur et cuisinées sur place par les agents du service de restauration scolaire.

Les menus sont élaborés en collaboration avec une diététicienne. Ce fonctionnement garantit des repas de qualité dans le respect des normes d'hygiène alimentaire. De plus, une « commission repas » composée d'élus, de représentants du prestataire, de parents d'élèves et de personnel municipal en relation avec les enfants se réunit régulièrement pour donner son avis sur la composition des repas.

En cas d'allergie alimentaire et pour bénéficier de la mise en place d'un PAI (projet d'accueil individualisé), vous devez impérativement contacter la directrice de l'école de votre enfant.

La ville ne fournit pas de repas de substitution sauf pour les enfants qui ne mangent pas de viande de porc. Dans ce cas, vous devez préciser sur la fiche de liaison sanitaire que votre enfant suit un régime alimentaire particulier. Aucun régime alimentaire ne donne lieu à une réduction tarifaire.

Documents :

 [menus_novembre_-_decembre.pdf](#)

Contact :

Responsable de la restauration scolaire

Gisèle HARTMANN